



Règles de pratique du tir à l'arc sur les terrains de L'Union Tir à l'Arc

Règles sanitaires à respecter :

- > Appliquer les gestes barrières et respecter les différentes mesures prescrites par la FFTA (cf pièce jointe)
- > Se laver les mains (du savon est à disposition à côté du robinet)
- > Tousser ou éternuer dans son coude
- > Rester à distance d'1m les un des autres en dehors des phases de tir
- > Porter un masque obligatoire en dehors des phases de tir
- > Ne pas se serrer la main, pas d'embrassades
- > 1 seul archer par cible
- > 2 m d'intervalle entre chaque archer en respectant les marquages au sol
- > Pas d'échange de matériel
- > Arriver en tenue et ne se changer qu'une fois rentrer à votre domicile
- > Veiller à ne rien oublier sur le terrain (ni matériel, ni bouteille d'eau ou autre)
- > Pas d'accompagnateur sur le terrain sauf cas exceptionnel

L'ensemble des mesures sanitaires à respecter sont affichées sur les terrains.

Règles organisationnelles à respecter :

- > **Réservez votre stage sur le site internet du club au plus tard la veille**
- > **Si vous ne pouvez venir sur un créneau réservé pensez à le signaler en envoyant un mail au club via le site internet**
- > **Ne pas arriver plus de 5 minutes avant l'heure de votre horaire de stage et respecter l'heure de départ prévue**



Je soussigné

Nom :

Prénom :

Certifie avoir pris connaissance de toutes les mesures sanitaires et organisationnelles à respecter afin de pratiquer le tir à l'Arc à L'Union. Je m'engage à respecter les règles mises en place par le club L'Union Tir à l'Arc

Date :

Signature (nom et prénom) :